

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Excusés : 03

Absents : 0

Votants : 15

Date de la convocation :
02/07/2026

Président de séance :
Olivier MARS

Secrétaire de séance :
Valérie COURTIAL

Le 06 juillet 2026, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Charnay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Charnay.

Membres présents :

Valérie COURTIAL, Emilie HUMANN CHIGNIER, Olivier MARS, Françoise PINET, Julie VERCHERE, Fabienne GERMAIN, Bruno GRANGER, François DUPERRAY, Fabien VADELORGE, Stéphane LICERAS, Geoffrey JACQUEMOT, Béatrice ALLATANTE.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Guy BONAMY (donne pouvoir à : Olivier MARS), M Bruno GRANGER (donne pouvoir à : Françoise FLOURENT), M Dominique KUGLER (donne pouvoir à : Françoise PINET).

Membres absents:/

Point n°1-2-3 – Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux précédents (Del n 2026/07/01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les procès-verbaux annexés à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances de Conseils Municipaux du 20 avril 2026 et 05 juin 2026 (deux séances).

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations :

Le Conseil Municipal,

-APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026.

-APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 (18h30).

-APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 (19h00).

-CHARGE le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération.

Point n°4 – Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – Choix des compétences

M le Maire évoque les pouvoirs de police attribués au maire et explique que l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert d'un certain nombre de pouvoirs de police du maire au Président de la Communauté de Communes des lors que la compétence lui a été transférée.

Concernant la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, sont concernées les compétences suivantes :

Transfert automatique, sauf en cas d'opposition du maire

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gens du voyage
- Police de la circulation et du stationnement (compétence voirie)
- Police lutte contre l'habitat indigne (compétence habitat)
- Autorisation des stationnements des taxis (compétence voirie)

Transfert possible sur décision du maire

- Police dépôts sauvages (compétence collecte des déchets ménagers)

Considérant que l'exercice de chacune de ces compétences par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées entraîne certaines compétences à être transférées automatiques, M le Maire propose de prendre un arrêté s'opposant au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière de la circulation et du stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis, de lutte contre l'habitat indigne et toute autre police liée à la voirie au Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Point n°5 – Commerces et Marché – Mise en place des conventions temporaires d'occupation du domaine public (Del n 2026/07/04)

M le Maire rappelle que par délibération en date du 06 mai 2024 (n° 20240506_007), certains tarifs communaux ont été fixés dont le tarif de redevance d'occupation du domaine public (terrasses).

M le Maire propose de réviser ces tarifs dès cette année en appliquant une redevance mensuelle de 60 € par mois, proratisé à la durée d'occupation.

M le Maire précise que cette redevance est due chaque année.

Pour 2026, cette dernière fera l'objet d'une proratisation à compter de l'adoption de la présente délibération.

M le Maire précise également que chaque commerçant concerné sera destinataire d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'application des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public temporaire.

Point n°6 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) – Désignation des référents « rivière » et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) (Del n 2026/07/03)

M le Maire propose de désigner, au sein de l'équipe communale, un(e) référent(e) « rivière » qui sera le contact direct du syndicat pour tous les dossiers concernant les cours d'eau et milieux aquatiques de la commune et un(e) référent(e), qui a en charge la mise à jour régulière du Plan Communal de Sauvegarde.

Après échange, il est désigné les élus suivants :

- Référent « rivière » M Bruno GRANGER
- Référente « PCS » Mme Françoise PINET

Cette nomination est validée à l'unanimité.

Point n° 7 - Délégations du Maire (Del n 2026/07/02)

M le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2026 (n° 2026/020), le conseil municipal lui a attribué un certain nombre de délégations.

M le Maire précise que la Sous-Préfecture a demandé à l'ensemble des mairies de bien vouloir développer les délégations n° 17, 22, 26 et 27.

M le Maire propose donc de reprendre ces différentes délégations de la manière suivante :

- Délégation n° 17 – De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 10 000 €.
- Délégation n° 22 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dès lors que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Délégation n° 26 – De demander, à tous organisme financeur, l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement ou en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.
- Délégation n° 27 – De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 1 000 m².

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les modifications à apporter aux délégations n 17-22-26 et 27.

Point n° 8- Décision modificative (Del n 2026/07/05)

- Une décision modificative est prise afin de basculer 1 600 euros pour effectuer le remboursement d'un trop perçu du Département du Rhône.

Point n° 9- Point sur les commissions

Commission « vie sociale et scolaire – Mme Françoise PINET

- Point sur le repas des Séniors 66 personnes sont attendues
- Point sur la rentrée scolaire 4 classes et 91 élèves sont prévus
- Planning des agents Préparation au mois de juillet et une réunion avec les agents sera organisée à la rentrée
- Installation de ventilateurs brasseurs d'air dans deux classes de l'école. Une subvention partielle est accordée sur ce type d'installation. Elle fera l'objet d'une demande.

Commission « travaux »- M Bruno GRANGER

- Un rendez-vous avec le service voirie de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a eu lieu au mois de juin.
- Local technique des agents : une demande de subvention a été déposée auprès du Département du Rhône. L'installation du local technique nécessitera un échange de terrain. Le dossier est en cours.

Commission « urbanisme »- Mme Françoise FLOURENT

- Présentation des dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner suivants :

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------|
| • DIA Watkins Mark | Déposée le 13 mai 2026 | Pas de préemption |
| • DIA Paire Christophe | Déposée le 15 juin 2026 | Pas de préemption |
| • DIA Papworth Paul | Déposée le 22 juin 2026 | Pas de préemption |
| • DIA SCI Immocharnay | Déposée le 24 juin 2026 | Pas de préemption |

Un constat d'infraction sera adressé au Tribunal pour un problème de bungalow sur la commune.

Commission « vie locale »- M Geoffrey JACQUEMOT

- Bulletin intercommunal à l'étude. Le choix de la couverture est fait.
- Information sur la séance de cinéma en plein air.
- Arrivée d'un maraicher sur le marché au mois de septembre.
- Information sur l

Affaires diverses

- SIEVA – Présentation du RPQS 2025
- Plan Communal de Sauvegarde – Mise en place d'un groupe de travail composé de :
 Madame Françoise Pinet (Responsable du groupe)
 Monsieur Bruno Granger
 Madame Françoise Flourent
 Monsieur Geoffrey Jacquemot
 Madame Béatrice Allatante
 Monsieur Stéphane Liceras
 Madame Julie Verchère

Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom

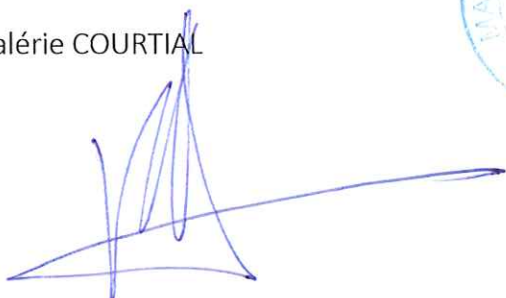
M le Maire informe la commune de la réception d'un dossier d'information en mairie relatif à un projet d'implantation d'une antenne-relais.

Conformément à la réglementation, ce dossier est consultable en mairie. Aucune autorisation d'urbanisme n'a encore été délivrée. La commune analysera le projet dans le respect des règles d'urbanisme.

Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 07 septembre 2026 à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,

Valérie COURTIAL




Le Maire

Olivier MARS

